

- CONSIDÉRANT** que les océans couvrent plus de 70 % de la surface de la planète et jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat, la préservation de la biodiversité et la sécurité alimentaire de millions de personnes ;
- RAPPELANT** les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier l'Objectif 14 visant à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines ;
- SOULIGNANT** l'importance de la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui s'est tenue à Nice du 9 au 13 juin 2025, et les engagements qui en ont découlé en faveur de la protection des écosystèmes marins et côtiers ;
- CONSCIENTE** de la responsabilité particulière des pays francophones, dont plusieurs disposent de vastes zones maritimes, notamment les États insulaires et côtiers, confrontés aux effets du réchauffement climatique, de la montée des eaux, de la pollution et de la surexploitation des ressources marines ;
- RAPPELANT** l'engagement constant de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'Organisation internationale de la Francophonie en faveur du développement durable, de la lutte contre les changements climatiques et de la préservation de la biodiversité ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Paris (France), les 12 et 13 juillet 2025, sur proposition de la Commission des affaires économiques, sociales et environnementales,

- SALUE** les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les océans de Nice et les engagements pris par la communauté internationale en faveur de la protection et de la restauration des océans ;
- ENCOURAGE** les parlements des États et gouvernements membres de la Francophonie à traduire ces engagements en mesures législatives concrètes, notamment en matière de lutte contre la pollution plastique, de protection des écosystèmes marins et côtiers et de régulation de la pêche ;

- APPELLE** à renforcer la coopération scientifique, technique et financière entre les pays francophones en matière de recherche océanographique, de surveillance des espaces maritimes et de gestion durable des ressources marines ;
- EXPRIME** son soutien aux initiatives internationales visant à créer et étendre les aires marines protégées, en particulier dans les zones les plus vulnérables ;
- ACCUEILLE** favorablement l'initiative d'une coalition interparlementaire pour mettre fin à la pollution plastique ;
- APPUIE** l'initiative pour la mise en place d'une coalition parlementaire pour la protection de l'Océan ;
- INVITE** les sections membres de l'APF à sensibiliser leurs parlements et leurs opinions publiques à l'importance de la protection des océans et à l'urgence d'une action concertée, notamment par l'éducation et l'engagement des jeunes ;
- DEMANDE** aux organes de l'APF de renforcer les échanges et les actions de coopération dans ce domaine en s'appuyant notamment sur les corpus législatifs de l'APF relatifs au climat et à la lutte contre la pollution plastique, et en favorisant les synergies au sein des commissions compétentes ;
- RÉAFFIRME** l'importance d'une gouvernance maritime prospective et inclusive, tenant compte des savoirs traditionnels et des innovations technologiques au service des générations futures dans l'espace francophone.